CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages au soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
25 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et a plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

A FRETER:

Le brick de première classe, **PANAMA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 2.0 tonneaux. S'adresser à

22 mars J. OGDEN & CO.

PIANOS FORTES DE LONDRES.

RECU par le Queen Adelaide, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

3 pianos à buffet de la fabrique de Wornum, en bois de Rose et à glaces, d'une qualité très supérieure, à 6 1-2 octaves.

1 do. do. en beau bois d'Acajou à glaces.

3 do. carrés de la fabrique de Tomkinson, à 6 1-2 octaves, sommiers prolongés, en fer, d'une qualité de son remarquable.

2 piccolos de Robert Wornum. Tous ces instrumens sont garantis par

E. JOHNS & CO,
2 mai rue de Chartres, No. 113.

0 DE RECOMPENSE.

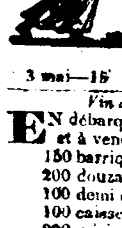

Pour quiconque arrêtera et conduira à la geôle, la mulatresse nommée **ELLEN** ou **ELLENA**, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, elle n'a aucune marque sur la figure, mais quand on lui parle elle sourit presque chaque fois en répondant.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines de la loi.

ARTHUR FORTIER,
3 mai—15 rue Conti, No. 13.

Vin de Cete, Huile d'olive, Bouteilles &c.

EN débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés,

150 barriques vin rouge,
200 douzaines huile d'olive grandes bouteilles,
100 demi douz. do do,
100 caisses vermicelle,
200 paniers bouteilles vides,
15 balles bouchon de 30,000 chaque.

CARRIERE & BORDUZAT,
1 mai No. 11, rue St. Louis.

AU magasin de **CHARLES MONROSE**, rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabattants, brodés; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et sourissières en fil de fer, Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques: Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à [illegible] Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis [illegible] de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes passepartout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieures; Moulins à mais de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, platines, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 13 laines, fauelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brais, goudron et résine.

16 av F. PASCAL.

VINS—100 paniers vin de Champagne; 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 3 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril. rue Royale, No. 254.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,
25 mars Rue de la Douane, No. 21.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,—14 mai 1833.—*Dans l'affaire de Bernard Lejeune contre ses créanciers.*—Sur motion de James R. Sterrett, avocat d'Isaac Littlefield, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur l'enrégistrement du tableau de distribution présenté par le dit syndic, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici au 27 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour.
15 mai—3 3pe F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District.—*Jacques Tourné contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, samedi le 25 du présent mois, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,
15 mai—3 JNO. L. LEWIS, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—*Fuentes & Co. contre leurs créanciers.*—Sur motion de M. Marsoudet, avocat de Félix Formento, syndic des créanciers de l'insolvable, et après avoir déposé au *greffe* un tableau de distribution présenté par le dit syndic: Il est ordonné par la cour, que toutes personnes intéressées devront avant le 25 mai courant, déduire leurs motifs d'oppositions s'ils en ont, à ce que le dit tableau soit homologué, les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé de toute responsabilité. Extrait des minutes du greffe. F. BUISSON,
13 mai—3 dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 7 mai 1833—Présent, l'hon. Chas. Maurian, juge—(No. 6832)—*Jean Bertus contre ses créanciers.*—Pétition pour un atternoiement de 9, 18, 27 et 36 mois.—Sur présentation d'une pétition supplémentaire dans cette affaire, ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu samedi, 18 mai courant, en l'étude de M. H. Pédesclaux, not. pub., pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens. Par ordre de la Cour.—Extrait des minutes.

Bureau du greffier, 7 mai 1833.
8 mai—3 F. BUISSON, dép. gr

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, situé en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borné dans sa partie supérieure par la bayou Gozeln, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cammaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peuprès 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peintures, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardaux et peinturées; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large: avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adapté un moulin [illegible] La sucrerie, proprement dite, est [illegible] de large; il s'y trouve un équipage neuf [illegible] enlée pour en contenir un autre; deux purgeries [illegible] de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques. Tous les edifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. **VINGT ESCLAVES** de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âge de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âge de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, bouquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy Cooper, de 27 ans, charretier, et do do. do.

Williams, de 21 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bucheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elise Rillieux, à la Nouvelle Orleans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles Coudert, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élèves qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le *temps* former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre. do.		40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, Passage des livres et instruments necessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. Jacques Toutant, près la presse à coton d'en bas.
19 avril—1m.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Amer Ketts vs. le bateau à vapeur Waverly, le capitaine et l'armateur—Daquin & frères vs. les mêmes—A. L. M. Demeris vs. les mêmes.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 juin, à midi, à la Bourse, le bateau-à-vapeur **WAVERLY**, avec ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec intérêt de cinq pour cent du jour de la vente, l'acquéreur fournissant son billet avec sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender les divers actes passés [illegible] des cours de l'état, et pour d'autres objets.

15 mai [illegible] DAUNOY, marshal

Lafferanderie [illegible] Sterrett.

EN vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par [illegible] de la cour de cité, j'exposerai [illegible] à 5 heures, au Principal [illegible] l'affaire ci-dessus.

[illegible] L. DAUNOY, marshal.

Moses [illegible]

EN vertu [illegible] fieri facias à moi adressé par l'hon. [illegible] juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi 23 mai, à cinq heures [illegible] du Marshall, rue St. Anne, une quantité [illegible] de vaisselle et fayence, un vieux bois de lit [illegible] saisis dans la demande ci-dessus.

4 mai L. DAUNOY, Marshall.

EN vertu d'un [illegible] facias à moi adressé par l'hon. B. [illegible], juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi le 22 mai, à 5 heures, au Principal, une paire de tables d'acajou et 12 chaises saisis [illegible] d'Aug. Douce.

4 mai L. DAUNOY, Marshall.

J. P. Dupré vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 6 juin prochain, à midi, au café Hewlett, l'esclave Bocky, saisie dans la demande ci-dessus.

[illegible] L. DAUNOY, marshal.

[illegible]

EN vertu d'un [illegible] facias à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, [illegible] midi, au café de Hewlett, la goëlette [illegible] apparaux et mobiliers, saisis dans la demande ci-dessus.

[illegible] L. DAUNOY, marshal.

[illegible] Courard et père Jh. Tatus.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente [illegible] 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett [illegible] nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

24 avril marshal.

[illegible] vs. L. F. V. Doricourt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. [illegible], juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 20 mai prochain, à midi, au café de Hewlett [illegible] des rues St. Louis et Chartres, un [illegible] rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine [illegible] pieds de profondeur sur 29 pieds [illegible] demande ci-dessus.

[illegible] L. DAUNOY, marshal

Amer Ketts contre le bateau à vapeur Waverly, Capitaine et propriétaire, Daquin Frères contre le même, A. S. M. Demeris contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, Mardi, [illegible], à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur [illegible] agrès, apparaux et emmeublemens, saisis [illegible] dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

E. C. Hutchinson tuteur de Thos. Kernan vs. James Hondley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi 24 avril, à 4 heures, au Principal, rue Bourbon, No. 66 un bois de lit, une table, un bureau et 6 chaises de paille, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

Wm. Shanks vs. R. G. Mathews.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 27 mai, à 5 heures, rue de Gravier, No. 13, un magasin, une bibliothèque, des matelas, des livres de loi, une table, &c., saisis dans la demande ci-dessus.

9 mai L. DAUNOY, marshal.

N. M. Reiker vs. J. H. McKithen & Edw. D. Davis.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 25 mai, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Douane, entre Chartres et Royale, différents articles d'épicerie, un comptoir, et des tablettes, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 mai L. DAUNOY, marshal.

COLS DE "TENANTS"—Récemment reçus par le navire Chester, un assortiment de cols, de la dernière mode. W. C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 38.

75 BALLES Toile écrue à draps, du pays, bonne qualité, en débarquement du brick Avis, de Boston, à vendre par

8 mai LINCOLN & GREEN.

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York, Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des bagues &c. &c.

LOUIS RUH,
Rue de Chartres No. 113

Aussi, en magasin environ 80 mille cigarres de Campêche de bonne qualité. 4 mai

AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 23.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 23.

25 avril

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 24 avril

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutannées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

100 SACS DE SEL, dont moitié demi-gros, l'autre moitié fin; aussi, 143 tonneaux gros sel en grenier, en débarquement de la barque Tasso, de Liverpool, à vendre par

8 mai LINCOLN & GREEN.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydrauleque et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, avec les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix tiès modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD

De l'ancienne raison de société François & James Kain.
28 janv

PARTI marron de chez le soussigné, paroisse Jefferson, à environ 4 milles de la Nouvelle-Orléans, un mulâtre américain nommé **MAC** ou **MICHEL**, parlant anglais et français, depuis environ 4 ans dans le pays. Il a été acheté de M. Woolfork—le dit esclave est âgé de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, d'une forte constitution, il est très connu comme marchand de légumes depuis qu'il appartient au soussigné.

D'après les différentes informations prises sur son compte, on présume qu'il se dispose à s'embarquer sur quelque steamboat ou navire afin de s'éloigner du pays.

Une récompense de $25 sera donnée à celui qui l'attrapera en ville, et cinquante piastres s'il est pris hors de l'état.

[14 mai—3] JULES FAZENDE.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE**, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1f

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson; Services de table unis avec 18 serviettes à la nape de 14-4; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blanc pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do.; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

A VENDRE.—Une belle propriété appartenant à M. P. Blanchard, située rue des Remparts, entre St. Anne et Dumaine, ayant 61 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. La maison bâtie en briques, a 4 grands appartemens, deux grands cabinets, galerie vitrée en bas, deux grands appartemens et plusieurs cabinets plafonnés à l'étage supérieur. Il y a dans la cour une bâtisse à trois étages, se composant d'une cuisine, d'une cave, d'une chambre à repasser, 6 chambres à domestiques, latrines en briques, cour carrelée et puits en briques; sur le reste du terrain, il y a remises et écuries bâties en bois.

Le Terrain est sujet à une rente annuelle de $97, 12 cts. à la corporation.

Si d'ici au 20 mai courant, la propriété n'est pas vendue, elle sera ledit jour offerte en vente publique par Tricou et Canonge.

Conditions: $3000 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez F. de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs.

N. B. Les personnes qui désireront visiter la maison, n'auront qu'à s'adresser chez M. A. Duhart, encoignure des rues Remparts et Orléans. 10 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, ou ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans le environs. TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levee, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ghingham; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile; 1 caisse shalls et fichus hernanis, 1 caisse serrures; 2 boucauts fil à voile; trois à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref delai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*

DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
6 mai GASTON BERTUS.

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 22 pouces, avec ses agrès et apparaux generalement quelconques, et une cuisine en fer; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai PLANC & BRUGIER

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

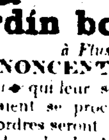

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.
28 nov.—6m

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

Au magasin de Chs. Monrose, rue de Chartres, No. 86, guingams nouveaux, mousselines assorties, habillements d'été pour enfants, en nankin, coutil et guingam, souliers d'été pour dames en batiste écrue, en nankin, coutil Russie, capottes de guingams pour enfants et pour dames, chapeaux de paille, ombrelles de goût, &c. 19 av.

CALLIGRAPHIE.

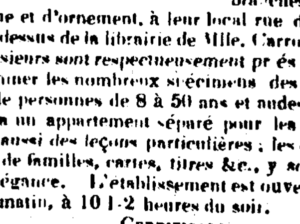

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

JOHN C. YOUNG,
23 mars Président du Collège Central (Kent.)

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

Terrains de faubourg de grande valeur.

IL sera vendu, jeudi 23 mai à midi, à la Bourse, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu James Henry, les propriétés de valeur ci-dessous mentionnées, situées dans le faubourg Ste. Marie.

1°. Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Poydras et St. Pierre, mesurant 21 pieds 4 pouces sur la première et 91 pieds 4 pouces de profondeur sur la seconde, selon le plan fait par C. F. Zimpel, exposé à la Bourse.

2°. Le lot No. 2, a 21 pieds 4 pouces de face sur la rue Poydras, contigu au No. 1 et a 83 pieds 8 pouces de profondeur.

3°. Le lot No. 3, contigu au No. 2, ayant la même dimension de face sur 86 pieds de profondeur.

4°. Le lot No. 4, attenant au No. 3, a la même dimension de face, sur 88 pieds 4 pouces de profondeur.

5. Le Lot No 5 a 37 pieds 4 pouces de face sur 121 pieds de profondeur, attenant au No 4: les bâtisses qui sont dessus consistent en une jolie maison d habitation a un étage, presque neuve, contenant 4 chambres, dont chacune desquel es a une cheminée; la maison est entourée de galeries de trois côtés; cui ine en briques, chambre à domestiques, un magasin et un garde-manger: une citerne, un puits, une remise, une écurie et autres bâtisses;

6 Lot No. 6, joignant le No 5, a 28 pieds de face sur 126 de profondeur. Sur lequel est un magasin en briques, à deux étages, ayant 6 chambres à cheminée, avec gallerie face à la rue Poydras, les cuisines sont à deux étages. La maison doit être finie le 2, de mai, et sera faite de la manière la plus parfaite. Il y a une citerne, des écuries, &c. et un passage de neuf pieds de large pour des voitures

7. Lot No 7 joignant le No 6 d'un côté, et la propriété de John D. Fink de l'autre côté, 20 pieds de face sur 127 pieds 7 pouces de profondeur. Il y a un magasin en briques à deux étages, et des cuisines dans le même genre que les précédentes.

8. Lot No 8 a 30 pieds de face rue St Pierre, sur une profondeur de 85 pieds, borné par les lots 1, 2, 3 et 4, et par a propriété de J H Holland, et dans le fond par No 5.

9. Soixante-dix actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque sur les propriétés ci de sus

Les propriétés sus lit s sont très-agréablement situées sur le site du Canal Gravier, presqu'en face de la jolie résidence de G Strawbridge et Maybin, et près du nouveau bassin et du canal, qui doivent être ouverts sous peu par la Compagnie de Navigation d'Orléans. Les terrains sont bien remblayes et a élioréa.

On offrira en vente toutes ces propriétés en bloc, et si elles ne sont pas vendues au prix de l'estimation, elles seront vendues par lots conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions:—L'acquéreur devra se charger du paiement de trois prêts de la Banque de l'Union, de la somme de $6,566. le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y: Lewis, aux frais des acquéreurs. 8 mai

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 18 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Lucie, griffonne, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et un peu cuisinière, avec son enfant âgé de 7 mois.

Jeany, négresse, âgée de 15 ans, gardienne d'enfans, bon sujet, très intelligent.

Peggy, négresse, âgée de 15 ans, cuisinière pour une petite famille, bon sujet, domestique.

Manuel, nègre, âgé de 17 ans, domestique, cocher, charretier et bon sujet.

Tous les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

PLUS:

Une maison et terrain, situés rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 27 pieds de face sur 72 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: Les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; et la maison, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mai—

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de la succession de feu Robert McDowell, il sera vendu samedi, 18 mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave **MILLY**, âgée de 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA vendu, mardi 21 mai, à la Bourse Hewlett, trois bons esclaves creoles:

Marie, âgée d'environ 35 ans, bonne domestique, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et pâtisserie.

Magdeleine, sa fille, agée de 17 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Joseph, son fils, âge de 15 ans, habitué aux travaux d'une briqueterie.

Conditions 6, 12 et 24 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL SERA VENDU, lundi 20 du courant, au café de la Bourse, à midi, un terrain avec des bâtisses, situé encoignure des rues Gravier et St. Paul, mesurant 50 pds. 9 pouces sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur et de face sur la rue St. Paul. La maison a 53 pieds 9 pouces de face sur 43 pieds de profondeur et contient six chambres, une galerie de derrière, 2 garde manger et une cave, le bâtiment de derrière contient une cuisine, 2 chambres de domestiques et un lavoir; la cour est entièrement pavée, il y a une grande citerne qui contient 2300 galions d'eau.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mardi, 21 mai, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves dont les noms suivans:

Phillis, négresse âgée de 45 ans, domestique fidèle, blanchisseuse, couturière et d'un bon caractère.

Betsy, sa fille, négresse âgée de 19 ans, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, blanchisseuse et repasseuse.

Ces esclaves sont dans le pays depuis 8 ans, et son garanties de tous vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 1 an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, not. public, aux frais des acquéreurs. 15 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse de Jefferson*—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazar Duseau.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu lundi, 20 mai, à midi, au café de la Bourse, 30 actions de la banque de la Louisiane, et 10 actions de la compagnie du Canal Barataria et de Latourche.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction. 10 mai.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda; montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

ACAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par

7 mai B. BOOTH & Co.

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 35 barils graines de lin fraiche.

4 mai H. BONNABEL & FRERE.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

26 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
19 paires Gants à la Crispin,
29 Gibernes montées en cuivre,
25 Ceintures do. do.
7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade. 8 Martingales,
7 Brides montées, 8 Sangles,
8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paire. de Fontes.
12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
2 pièces Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes),
24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulières du soussigné. E. JOHNS,

14 av—1f rue de Chartres, No. 118.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de dain tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

15 BALLES Couvertures françaises, reçues par le navire Aimable Marie, de Bordeaux, à vendre par

13 mai THEOD. NICOLET & CO.

BEURRE DE GOSHEN.—25 barils de Beurre de Goshen de 1ère. qualité, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
8 avril rue de la Levée, No. 41.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY & WHITING.

JEUDI, 7 juin, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, pour compte des créanciers de Francis McManus, débiteur absent, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante: un **TERRAIN**, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg St. Marie avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 53 pieds 4 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions: $3000 comptant, le reste payable le 25 février 1834, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 9 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 27 mai courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Un **TERRAIN** situé rue Bourbon, entre celle de l'Hôpital et Quartier, mesurant (pied français,) 30 pieds de face sur 80 de profondeur, borné d'un côté par M. Cajusse, et de l'autre par M. Rock. Il y a sur le dit terrain deux maisons briquetées entre poteaux, chacune d'elle ayant deux appartements, galerie, cabinet, avec une cuisine, (la maison porte le No. 359).

Conditions: payable à 4, 10 et 16 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. H. Féraud, not. public. 9 mai—5.

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 28 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis McManus, débiteur absent:

L'esclave **ISAAC**, âgé d'environ 33 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'il est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux esq.., notaire public, aux frais de l'acheteur. 2 mai

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont au tiers indivis appartient à la succession Fréderic Lallande, alias de Lallande, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'Ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 8, formant l'encoignure du Quai, des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 58, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2 l. lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes de profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 45 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

Propriétés de valeur à vendre

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi, 18 mai à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes:

Trois Terrains situés au faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues du Camp et St Charles, désignés par les Nos. 3, 4 et 5; les deux premiers ayant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Le No. 5 a 24 pieds 11½ pouces face à la même rue, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur; il existe sur les dits lots deux maisons briquetées entre poteaux, qui sont actuellement louées à $65 par mois.

Un Terrain rue Gravier, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, mesurant 48 pieds 8 pouces de face à la rue Gravier, sur 78 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, et 48 pieds 6 pouces de l'autre côté, et mesurant 58 pieds 2 pouces dans la ligne du fonds: il existe sur le dit lot deux magasins à étages et en briques, couverts en tuiles, qui se louent $96 par mois.

Deux Terrains rue Baronne, côté ouest, entre les rues Girod et Julia, désignés par le No. 59, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Plus—Quatre Lots de Terre, situés au faubourg La Course, dans l'ilet No. 89, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, le dernier formant encoignure des rues Bacchus et Euterpe.

Egalement, deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 337 et 318, de l'ilet No. 34, sur un plan du dit faubourg dressé le 10 novembre 1809, par Jos. Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude d'Adolphe Mazureau, notaire de cette ville.

Le No. 337, mesure 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 de profondeur à la rue Girod, et est borné d'un côté par J. B. Cadot et dans le fond par le No. 317.

Le No. 318, mesure 60 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, entre St. Antoine et Bagatelle, sur 150 de profondeur, est borné d'un côté par M. P. Dauvergne et de l'autre par les Nos. 333, 334 et 335.

Un lot de terre situé rue Conti, entre les rues Bourgogne et Rempart, côté d'est, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur.

Les conditions, qui seront avantageuses aux acheteurs, seront annoncées au moment de la vente. 10 mai

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi 18 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Roe:

Un Terrain No. 20, situé dans le faubourg Delor, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 8 pouces de profondeur entre des lignes paralièles (mesure anglaise.)

Conditions: 1°. L'acquéreur devra s'obliger à effectuer le paiement des hypothèques spéciales actuellement existant sur ledit terrain, à telles époques qu'elles seront dues, savoir: $190 le 20 mai 1832; $190 le 20 mai 1833; $190 le 20 mai 1834, et $190 le 20 mai 1835;—2°. La balance payable en un billet à 6 mois de crédit, endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 15 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 18 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Howard, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

Un mulâtre nommé **DICK**, âgé d'environ 40 ans, bo[illegible] langue, ayant une hernie, et avant eu le bras cassé.

Un nègre nommé **MAJOR**, âgé d'environ 45 ans, [illegible] dropique.

Et un **TERRAIN** dans la ville de Milnberg, [illegible] 12, de l'ilet No. 15.

Conditions, de la vente: Comptant.

Par ordrde de la Cour.
15 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 21 mai 1833 à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Ulmer, l'esclave ci-après décrit, savoir:

Un mulâtre nommé **BILL**, âgé d'environ 25 ans, un peu cuisinier.

Conditions: 2 tiers comptant, et l'autre tiers à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
18 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Calixte Antoine-Philippe Leriche et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par A. Dreux, exécuteur testamentaire datif du défunt, ne serait point approuvé et homologué, le dit exécuteur datif déchargé de ses fonctions, et le cautionnement par lui fourni en sa dite qualité, cancellé et annulé.

Par ordre de la cour.
W. F. C DUPLESSIS,
15 mai régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers des successions Samuel Sailer, Robert Humphreys et Samuel S. Barrie, d'avoir à présenter sous dix jours de la présente date, leurs réclamations au bureau du Régister des Testament.

9 mai W. F. C. DUP[illegible]

COUR DES PREUVES.—Avis [illegible] donné aux créanciers de la success[illegible] Marguerite Charlet f. c. l. et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

13 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William Corcaden, et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
13 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, briques à feu de Pensacola, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, [illegible], tables [illegible], quilles, brai et goudron.

28 mars GUESNARD & ALPUENTE.